

REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

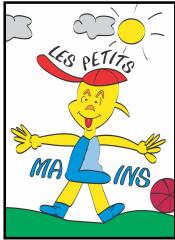
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé » }

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

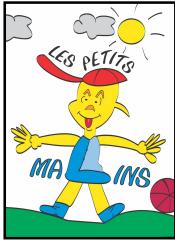
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé » }

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

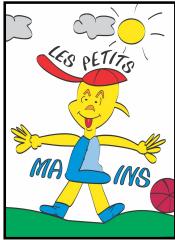
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé » }

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

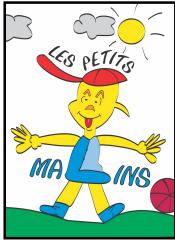
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé » }

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

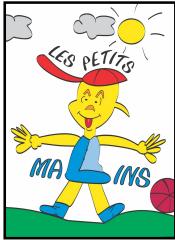
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé »

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

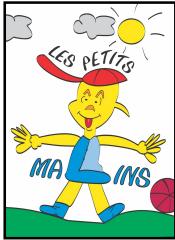
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé »

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

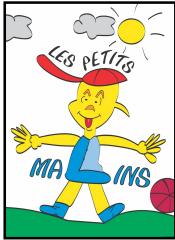
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé »

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

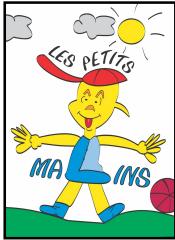
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé » }

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

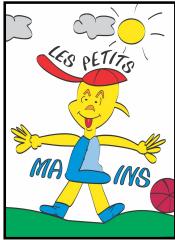
**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé »

Nom de l'enfant ou des enfants :



REGLEMENTATION STAGE DE SKI / SNOW

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu inscrire votre ou vos enfants au stage de ski / snow de l'hiver 2026 et nous vous en remercions.

Afin qu'il y ait une bonne communication entre nous, nous avons décidé la mise en place d'une réglementation spécifique concernant nos activités de ski/snow

1. En effet, les aspects météorologiques ou sanitaires, que nous ne maîtrisons pas, sont très importants dans le cadre de ces activités et nous obligeront peut-être à mettre en œuvre l'annulation de certaines journées de ski snow, voir du stage dans son intégralité.

Les décisions d'annulation de l'activité ski/ snow en fonction notamment des conditions météorologiques, d'enneigement ou encore des conditions de déplacements sur la route sont sous l'entièbre responsabilité de l'association les Petits Malins, de sa Présidente et de son Directeur ainsi que les aspects sanitaires. Cette décision peut être prise le lundi matin et en aucun cas leurs décisions ne peuvent être remises en cause. Il est possible que seuls les plus grands partent tandis que les plus jeunes resteront au centre de loisirs notamment en cas de grand froid ou de fortes précipitations.

Des activités de remplacement sont organisées chaque jour pendant la durée du stage de ski / snow. Au-delà de 2 journées annulées un système de compensation sera mis en place.

2. Pour des raisons évidentes de sécurité **le port du casque est obligatoire**.
Le port du dossard « Petits Malins » sera exigé pour tous les enfants de moins de 12 ans.
3. **Débutants : Le niveau des enfants présents sur ce groupe sera évalué par un moniteur ESF le premier jour du stage au jardin de neige et une re répartition peut être organisée.**
4. Pour les cours, les enfants sont encadrés par des moniteurs de l'E.S.F et sont déposés dans les différents groupes directement sur place par notre équipe, et récupérés à la fin (une re répartition dans les groupes de ski/snow peut être organisée sur avis de l'ESF)

Nous vous remercions de votre confiance et dans l'attente de retrouver vos enfants dans nos activités, nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme SERET
Présidente

Mme FORESTIER
Directrice

**Ce document que vous venez de lire est à signer avec la mention « lu et approuvé ».
Nous gardons l'original, si vous souhaitez une copie n'hésitez pas à nous la demander.**

Fait à Veurey-Voroize, le

Nom des parents :

Signature des parents avec
la mention « lu et approuvé » }

Nom de l'enfant ou des enfants :